

la loi du 4 mai 2004 et le principe de faveur

Par **gwendol1**, le **09/10/2007** à **20:55**

Bonjour,
je viens de déguster un superbe sujet de dissertation ("le principe de faveur et la hierarchie des normes") mais je m'attarde quelque peu sur la compréhension de la loi du 4 mai 2004 qui me brouille plutôt qu'autre chose: qu'elles sont ses conséquences concrètes?
Dans l'attente d'une réponse provenant d'une ame un petit peu plus pédagogue que certains sites web...
merci)))

Par **mathou**, le **09/10/2007** à **21:18**

Euh, ça fait longtemps que j'ai vu ça... est-ce que ce n'est pas la loi qui institue un droit à la formation continue avec ses modalités, un contrat de formation en alternance et des règles pour la négociation des conventions collectives ? Avec les conventions collectives qui peuvent contenir des dispositions plus restrictives que les normes applicables à l'entreprise ?
Attends que quelqu'un ayant fait du social il y a peu passe sur ce sujet :oops.